

Rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 29 octobre 1870.

Le comité a pris en considération la dépêche du très-honorable ministre des colonies, datée du 3 septembre 1870, au sujet de l'achat, par le gouvernement canadien, des munitions et matériel de guerre que les autorités impériales doivent laisser en Canada.

Il a aussi pris connaissance du rapport (daté 27 octobre 1870) de l'honorable ministre de la milice et de la défense, auquel ont été renvoyées la dépêche ci-dessus mentionnée, ainsi que ses incluses, et il adhère aux vues et recommandations soumises par le ministre. Il recommande que copie de ce rapport soit transmise au comte de Kimberley, par l'intermédiaire de Votre Excellence, pour l'information du gouvernement impérial.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

MÉMO.—Copies de cet ordre et du rapport du ministre de la milice et de la défense envoyées à Son Excellence le gouverneur-général, le 29 octobre 1870.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

Correspondance au sujet de la réclamation de £13,151, 8s, 6d sterling.

(2,425.)

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 29 octobre 1870.

MONSIEUR,—Relativement à la dépêche (du 6 de ce mois) de l'honorable ministre des colonies à Son Excellence le gouverneur-général, au sujet de trois réclamations du ministère de la guerre, l'honorable ministre de la milice m'a chargé de vous informer qu'il avait donné instruction pour le paiement de celles, £6, 3s, 3d sterling, qu'il suppose être pour fourniture de munitions à la province de la Nouvelle-Ecosse, et de £129, 10s, 8d sterling, pour canons de fer reconnus avoir été fournis à cette province avant la confédération pour l'usage du steamer *Druid*; mais quant à la réclamation de £13,151, 8s, 6d sterling, une enquête se fait actuellement, vu que l'on doute si les articles pour ce montant sont entrés dans les magasins du gouvernement canadien.

J'ai, etc.,

GEO. FUTVOYE,
Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Au Secrétaire Militaire de
Son Excellence le Gouverneur-Général.

(Mémo.)

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 29 avril 1870.

L'honorable ministre de la Milice a autorisé le paiement aux autorités impériales des deux sommes mentionnées dans la dépêche (datée du 6 de ce mois) de l'honorable ministre des colonies, savoir : £6, 3s, 6d sterling, pour munitions supposées avoir été fournies au gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse, et £129,